

"Trop clément - trop sévère?" dans Süddeutsche Zeitung (4 octobre 1946)

Légende: Le 4 octobre 1946, le journal allemand Süddeutsche Zeitung commente le verdict prononcé par le tribunal international de Nuremberg qui condamne à mort douze dirigeants nazis.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. FRIEDMANN, Werner; GOLDSCHAGG, Edmund; SCHÖNINGH, Dr. Franz Joseph; SCHWINGENSTEIN, August. 04.10.1946, n° 80; 2. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Zu milde - zu streng?", p. 1.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/trop_clément_trop_sévère_dans_suddeutsche_zeitung_4_octobre_1946-fr-662ddd3a-6a3b-4bc7-bbcf-4b12938f8e4b.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Trop clément - trop sévère?

Les jugements rendus par la Cour de justice de Nuremberg dans un cadre sobre, objectif, voire dépouillé, loin de tout sensationnalisme, même sur le banc des accusés, ont parfois provoqué la surprise et suscité de vives discussions. Non au sujet du grand nombre de condamnations à mort, mais au sujet des verdicts autres que la peine capitale. Pourquoi? La majeure partie de la population, et même un grand nombre de ceux considérés aujourd'hui comme des suiveurs ou qui estiment du moins n'avoir été que des suiveurs, s'attendaient à ce que la plupart des accusés soient condamnés à mort. Pour les responsables des crimes perpétrés par le régime nazi que les procédures judiciaires de Nuremberg ont portés à la connaissance du monde entier et dont elles ont notamment démontré la réalité au peuple allemand, pour les responsables de l'effondrement supporté par le peuple allemand, de Göring à Fritzsche, la peine de mort était jugée appropriée pour presque tous les accusés. Les trois verdicts d'acquiescement, dont il ne sera pas question ici, ainsi que les verdicts autres que la peine capitale, qui seront examinés de plus près, ont dès lors suscité la surprise.

La Cour de justice de Nuremberg devait rendre la justice sur la base des quatre chefs d'accusation et ne devait pas porter de jugement politique, du moins pas sur des événements de politique intérieure allemande. Il faut en être conscient pour pouvoir évaluer correctement les jugements individuels.

Il y a tout d'abord la peine relativement légère de dix ans contre D ö n i t z , tandis que le verdict à l'encontre de son prédécesseur au poste de commandant en chef de la marine est la «perpétuité». D'après tout ce qu'on sait de lui, Dönitz était sans aucun doute le nazi le plus obstiné, qui a fait exécuter avec zèle chacun des ordres de Hitler, même les plus discutables sur le plan moral et ceux qui entraînaient des crimes de guerre, tandis que R a e d e r , qui avait certainement plus de valeur sur le plan humain, n'a consenti qu'à contrecœur à devenir l'instrument de la dictature et de la machine de guerre nazies – mais il y a justement quand même consenti. Dönitz aurait fait exactement la même chose s'il avait été au poste de Raeder. Par chance pour lui, il n'a toutefois été appelé à assumer les plus hautes responsabilités qu'à un moment où les guerres d'agression étaient déjà préparées. Raeder a couvert de son nom les guerres d'agression de Hitler et il doit en payer les conséquences pour le reste de ses jours. Car ce ne sont pas les individus qui faisaient l'objet de poursuites pour leur position politique, mais bien les officiers supérieurs pour le rôle qu'ils ont joué dans le complot ourdi contre la paix mondiale et dans la planification d'une guerre d'agression. À la décharge de Dönitz – et c'est peut-être ceci qui montre de la manière la plus frappante l'étonnante objectivité de la Cour de justice –, il a été tenu compte du fait que les règles relatives à la conduite de la guerre sous-marine n'avaient pas été enfreintes seulement par lui, mais aussi, et avant lui, par la marine britannique et la marine américaine. «Un accord que l'autre partie ne respecte pas ne me lie plus», c'est le point de vue que le tribunal – faisant preuve d'une attitude strictement juridique – a adopté à la décharge de la marine allemande et du commandant de la flotte sous-marine Karl Dönitz.

La peine contre N e u r a t h , qui s'en sort avec 15 ans, constitue également une surprise. On n'aurait pas été étonné s'il avait lui aussi été condamné à mort. Car en tant que protecteur de Bohême-Moravie, il portait la responsabilité de nombreux crimes commis contre le peuple tchécoslovaque. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les pires atrocités, notamment la vengeance sur Lidice et sa population innocente, n'ont été commises que plus tard, sous Heydrich et Frank. Neurath subit avec sa peine les conséquences de la grande erreur politique de sa vie: après avoir refusé en tant que ministre des Affaires étrangères de continuer à porter la responsabilité de la politique hitlérienne de préparation de la guerre et s'être retiré, il a à nouveau accepté de devenir l'instrument de la politique belliqueuse criminelle de Hitler en tant que protecteur. Un homme comme Neurath n'y était pas obligé, il aurait très bien pu se retirer définitivement de la politique du IIIe Reich. L'ambition mal placée ou le manque de clairvoyance politique se paient aussi pour les responsables politiques, surtout quand la politique mène à l'abîme.

Par rapport aux peines de Dönitz et de Neurath, les 20 ans de prison de S c h i r a c h et de S p e e r semblent relativement sévères; on était enclin à supposer qu'ils s'en tireraient à meilleur compte que Neurath. Par leur conduite franche et la distance qu'ils avaient prise par rapport aux méthodes violentes de celui qui fut leur «Führer», Schirach, qui à la lecture des attendus du jugement était assis parmi les autres accusés comme une jeune fille pâle et timide, et Speer avaient suscité un sentiment proche de la sympathie,

dans la mesure où on peut parler de sympathie envers ces premiers complices de la tyrannie hitlérienne. Pour évaluer la peine prononcée contre ces deux accusés, il faut tenir compte des graves crimes contre l'humanité commis sous leur responsabilité. Tous deux occupaient des fonctions très élevées au sein du IIIe Reich: le premier était Gauleiter de Vienne, le second était plénipotentiaire général pour les armements. Schirach porte la responsabilité de l'extermination des Juifs de Vienne, et personne ne croira qu'il n'était pas au courant du sort qui les attendait dans le «ghetto de l'Est». Speer a mis en œuvre le programme de travail forcé qui, comme jamais encore dans l'histoire moderne des peuples, a foulé aux pieds les droits de l'homme et a non seulement traité des centaines de milliers de personnes comme de la marchandise, mais les a livrées au dépérissement et à la mort. Speer avait pleinement conscience du martyr qu'enduraient ces travailleurs forcés de l'armement issus des peuples asservis. La meilleure part de lui-même s'insurgeait contre cette barbarie et cherchait à l'atténuer, élément qui a été retenu en sa faveur lors de son jugement. Il n'a pas perdu la tête comme Sauckel, qui rassemblait brutalement les travailleurs forcés. Pour s'être, contre sa conviction intérieure, mis à la disposition de Hitler et de sa machine de guerre totale et pour ne pas avoir trouvé le courage de tourner le dos suffisamment tôt à ces méthodes violentes, il doit expier pendant vingt ans de sa vie. Pour que le genre humain soit, si possible, à jamais dissuadé de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.